



Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 20 avril 2017

Compte-Rendu du Comité Technique Unique (Formation plénière) de l'EPA-VNF du 20 avril 2017

Force Ouvrière était représentée par Dominique SCHIRMER (DT Nord-Est), Gérard MONDRAGON (DT Sud-Ouest), Bertrand MAURER (DT Strasbourg) et Patricia SEDLAK (DT Centre-Bourgogne).

Le Comité Technique Unique (formation plénière) a été présidé par Mme Corinne DE LA PERSONNE, Directrice des Ressources Humaines et des Moyens.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 – Désignation d'un secrétaire adjoint de séance
- 2 – Approbation du procès-verbal CTU Plénier du 30 mars 2017
- 3 – Consultation sur le projet de création du Centre de Gestion National
- 4 – Information sur les chiffres du transport fluvial 2016
- 5 – Information sur le projet OCTAVE (gestion des temps et activités)
- 6 – Information sur le dialogue de gestion
- 7 – Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

Désignation d'un secrétaire adjoint de séance :

Le secrétaire adjoint de séance de la réunion du Comité technique unique (formation plénière) de ce jour est la **CFDT**.

Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du CTU Plénier du 30 mars 2017 :

Le procès verbal est adopté à l'unanimité moyennant quelques amendements.

Consultation sur le projet de création du Centre de Gestion National :

Une OS demande le report de cette consultation par manque d'éléments sur certains postes. **VNF** a souhaité maintenir la consultation de ce jour afin de permettre la poursuite du projet en reformulant la consultation. Celle-ci portait à l'origine sur cette question : «**D'un point de vue organisationnel et fonctionnel, quel est votre avis concernant la création d'un Centre de Gestion National au sein de VNF?**».

Nouvelle question proposée par **VNF** : «**Quel est votre avis concernant la création du Centre de Gestion National ?**».

- **VOTE** sur la nouvelle formulation de la consultation : Pour à l'unanimité.

VNF nous a présenté le projet de création du **Centre de Gestion National** qui s'inscrit dans le cadre du projet stratégique et qui vise à atteindre **3 objectifs** :

- augmenter la recette liée au péage marchandises
- améliorer la relation entre VNF et ses clients (fret) et l'image de VNF
- optimiser le fonctionnement interne du réseau dédié à la relation avec les transporteurs de fret.

Le **Centre de Gestion National** doit être créé au **1er septembre 2017** et sera composé de 4 personnes (sans mobilité géographique, ni perte de rémunération), d'un responsable basé à la DTRM et d'un renfort en CDD de 12 mois pour la mise en place du **CGN** avec une **implantation à Saint-Quentin**. Il sera rattaché au siège à la Direction du Développement, Division Transport et Report Modal.

Les missions du **Centre de Gestion National** sont principalement la collecte, la saisie et la validation des déclarations papier et dématérialisées, ainsi que l'édition et l'envoi des relevés de sommes dues (factures).

Une **répartition des missions** entre le **CGN et les directions territoriales** a été établie, les postes ne faisant pas partie du **CGN** conservent une partie des missions actuelles relevant du transport de marchandises.

Un **séminaire a eu lieu le 21 mars 2017**, avec les acteurs concernés (personnel impacté, hiérarchie) a permis de réunir les métiers des DT et du siège. Une restitution est programmée en mai. Des **impacts** sur les postes de travail par direction territoriale ont été identifiés.

A noter que le **11 avril 2017**, le **CHSCT Central** s'est abstenu à l'unanimité lors de sa consultation sur une question concernant les principes accompagnant le projet de création : **«Association des personnels impactés tout au long de la démarche, mise en place d'un plan de formation adapté en fonction des besoins, pas de mobilité géographique imposée, pas de perte de rémunération»**.

Commentaire Force Ouvrière :

Force Ouvrière demande s'il existe actuellement des pistes sur le choix du bâtiment qui hébergera le CGN.

De plus, Force Ouvrière rappelle qu'il a été convenu qu'il n'y aurait pas de mobilité géographique imposée, ni perte de rémunération.

VNF répond qu'un groupe de travail a été créé et qu'il convient de rechercher un bâtiment adapté pour permettre au personnel du **CGN** de travailler dans de bonnes conditions et notamment d'avoir une très bonne connexion informatique.

VNF indique que l'application dématérialisée **VELI** est hébergée depuis janvier 2017 sur un serveur plus puissant. De plus, une application mobile **VELI** permettra aux transporteurs ne disposant pas d'une couverture suffisante sur le réseau, de déclarer les transports de marchandises en mode «hors connexion». Elle sera accessible dès le début du mois de juin 2017.

S'agissant de la **modification des fiches de postes**, celles-ci seront notifiées aux agents de droit public, celles des agents de droit privé feront l'objet d'un avenant au contrat de travail.

Commentaire Force Ouvrière

Force Ouvrière souhaite que la concertation sur les fiches de postes soit faite uniquement en local, le CTU Plénier ne devant pas interférer avec les CTU de Proximité.

➤ **VOTE** : **«Quel est votre avis concernant la création du Centre de Gestion National ?»**

Pour : UNSA – CFDT

Abstention : FO - CGT

Information sur les chiffres du transport fluvial 2016 :

La brochure présentée en séance a pour but de rendre compte de **l'évolution de l'activité du fret fluvial** qui s'établit en **2016 à 6,8 milliards de tonnes-kilomètres**, soit un **recul de 8,5 %** par rapport à 2015. Les mauvaises conditions climatiques ont impacté la **récolte céréalière**, ce qui a entraîné **une baisse de 19 % en tonnes-kilomètres** sur le trafic global. A noter également le recul des filières énergie et métallurgie.

Le **trafic des conteneurs** est en **hausse de 2,6 %** par rapport à 2015 atteignant **574 000 EVP** (Equivalent conteneur de vingt pieds) en 2016, avec une progression d'activité de 15 % pour le bassin Nord-Pas-de-Calais, et 7 % pour le bassin Seine-Oise.

A noter que **6 ports publics** ont manutentionné plus de 2 millions de tonnes de marchandises sur leurs terminaux vers le mode fluvial, avec une forte manutention sur les sites du port de Valenciennes.

En termes d'activités, en 2016 on dénombre **1089 bateaux** (barges, bateaux automoteurs battant pavillon français ou en cours de francisation) dont la capacité moyenne de transport tend à augmenter pour dépasser les 1 000 tonnes.

En définitive, on peut espérer **une relance en 2017** compte-tenu :

- de la reprise progressive du **secteur BTP** touchant la quasi-totalité des bassins, et grâce à une tendance positive en 2016 de + 5,4 % en tonnes-kilomètres
- de la progression continue des **filières émergentes** (bois, colis lourds, produits issus de l'économie circulaire...)

Information sur le projet OCTAVE (Gestion des temps et activités) :

Sous la dénomination de **Organisation Commune du Temps et des Activités pour la Voie d'Eau**, le projet **OCTAVE** a pour objet de faciliter le travail au quotidien des équipes RH, des responsables d'équipe et des managers, mais également de développer un outil de pilotage.

OCTAVE doit gérer les temps et les absences des agents (badgeages, demandes d'absences), la planification (planning, identification des ISF) et le suivi d'activités (familles d'emploi/activités structurantes). L'utilisation de la masse salariale pourra ainsi être communiquée à nos tutelles

Il concerne les **7 directions territoriales et le Siège** et s'adresse autant aux salariés privés qu'aux agents publics, qu'il s'agisse d'un travail en présentiel ou en télétravail.

La démarche repose sur l'élaboration de **2 marchés** : un accompagnement à la maîtrise d'ouvrage réalisé par le **Cabinet DELOITTE**, et un éditeur retenu pour l'outil **INCOTEC**.

S'agissant de la **1ère phase d'expérimentation**, les deux sites pilotes seront la **DT Nord-Pas-de-Calais et le Siège**.

D'autre part, il est prévu un plan d'actions (communication et formation) et les instances représentatives recevront régulièrement une information.

Les acteurs du projet **OCTAVE** regroupent :

- **les acteurs opérationnels** : agents (droit public et droit privé), les SG, les contrôleurs de gestion, représentants du personnel, PPRH, etc...
- **Les acteurs projet** : SSI, Responsables informatiques DT et siège, Equipe projet GTA nationale, DRHM, INCOTEC et Cabinet DELOITTE, etc...

L'expérimentation du **volet Gestion des temps et des absences** se fera au dernier trimestre 2017 dans les 2 sites pilotes, avec un déploiement à partir de **janvier 2018 dans les autres sites**, l'expérimentation puis le déploiement du **volet Planification** étant prévu avant la fin de l'année 2018, puis en 2019 sera concerné le **volet de Suivi d'activités**.

Force Ouvrière pense qu'il faudrait rajouter un volet : «outil de transparence pour les agents», ce qui permettrait aux agents d'avoir accès à des informations, notamment en termes de suivi d'activités.

D'autre part, **VNF** répond que l'outil ne produira des données qu'en fonction de règles précises qui auront été rentrées auparavant. En outre, s'agissant de **l'ISH** dont le montant est forfaitaire, si celui-ci devait être supérieur au montant de ce forfait, la différence serait payée à l'agent.

Information sur le dialogue de gestion :

Un document concernant le dialogue de gestion RH nous a été présenté, notamment le bilan 2016 et les cibles 2017.

Bilan 2016 : La mise en place d'un tableau de bord des ETP et ETPT consommés, et couplé au prévisionnel des entités, a permis de couvrir les besoins complémentaires exprimés par les DT.

Néanmoins, le plafond d'ETP notifié à l'établissement n'a pu être atteint (recrutements non réalisés pour la Société du Canal Seine-Nord Europe), d'où **une différence de 16,44 ETP et 41,98 ETPT**.

Soit pour l'EPA :

En ETP : cible 4 406,25 et un constat de 4 389,81

En ETPT : cible 4 542 et un constat de 4 500,02

Cibles pour 2017 : la loi de Finances pour 2017 prévoit **un schéma d'emplois à -71**, réduction s'appliquant à la situation au 31/12/16 pour les ETP, et à la cible 2016 pour les ETPT.

Il en résulte un plafond d'**ETP de 4 318,81** et un plafond d'**ETPT de 4 471**

Les cibles pour les DT et le Siège ont été validées en COTER et notifiées le 20/02/17 (actualisation prévue au 1er/05 et 01/09).

Questions diverses :

Néant

Les élus **Force Ouvrière**
au CTU de l'EPA-VNF

